

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/78 :

Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur les classes passerelles

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

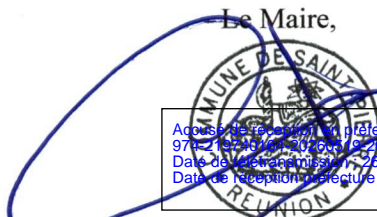
ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Acte de délibération n° 2026-3-78-DE
9782605000000
Date de délibération : 19/05/2026
Date de réception en préfecture : 26/05/2026

David LORION

Affaire n°3/78 : Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur les classes passerelles.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre mène une action forte en faveur de la réussite éducative, en partenariat avec les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et associatifs, dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville pour la mise en place des actions en faveur des enfants scolarisés dans les REP et REP+.

Sur l'année scolaire 2020/2021, cette volonté s'est notamment traduite, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, par le maintien de deux classes passerelles sur les écoles maternelles d'Edith Piaf de Terre-Sainte et de Georges Fourcade de Bois d'Olives. Pour l'année 2021/2022, une troisième Classe Passerelle a été ouverte sur l'école maternelle Elsa Triolet de la Ravine Blanche.

Ce dispositif partenarial, interinstitutionnel et faisant intervenir différents professionnels de la petite enfance (éducateurs de jeunes enfants, ATSEM) et de l'enseignement a pour objectif de favoriser la réussite dans le parcours scolaire des petits de deux ans, afin de faciliter le détachement avec les parents lors du passage de l'enfant à l'école maternelle en petite section. Le pilotage est assuré par le Pôle Développement Social Territorialisé par le biais de son Programme de Réussite Educative (PRE).

Considérant le bilan présenté, les partenaires du dispositif (Ville de Saint-Pierre, Académie de la Réunion et la Caisse d'Allocations Familiales) ont fait part de leur volonté de poursuivre l'activité des classes passerelles.

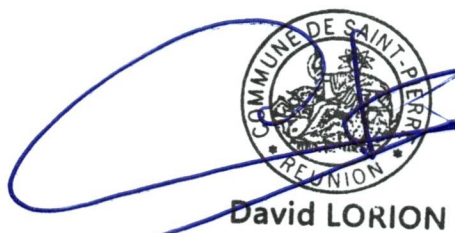
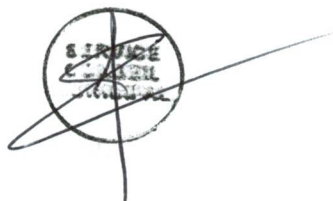
Aussi pour assurer le financement des postes d'Educateurs de Jeunes Enfants, sur l'année scolaire 2025-2026, la Ville collabore avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Dans ce cadre, une subvention d'un montant global de 112 500.00 € sera versée au CCAS, financée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 25 000 € par classe.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
N° 420 657363 16 RE26000024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention de 112 500.00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre du financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur le dispositif classe passerelle et la convention ci-annexée.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260519-2026-3-78-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026